

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX
DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/2008-I/2

9 janvier 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Première session de 2008

Genève, 14-18 janvier 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Organisation des travaux du Groupe d'experts
gouvernementaux, y compris ceux des
Réunions d'experts militaires et techniques**

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Soumis par la présidence

Lundi 14 janvier 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Formalités d'ouverture• Échange de vues général
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Identification des questions et notions essentielles:<ul style="list-style-type: none">– Munitions en grappe – conteneur/ lanceur; sous-munition; allumeur;– Munitions en grappe non explosées et abandonnées;– Biens de caractère civil; objectifs militaires; concentration de civils;– Autres.
Mardi 15 janvier 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Aspects militaires:<ul style="list-style-type: none">– Utilité militaire;– Acquisition d'objectifs;– Enregistrement, conservation et communication des renseignements;– Autres.
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none">• Réunions d'experts militaires et techniques

<p>Mercredi 16 janvier 2008</p>	<p>10 h 00-13 h 00</p> <p>15 h 00-18 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aspects humanitaires: <ul style="list-style-type: none"> – Avertissements et sensibilisation aux risques; – Marquage, installation de clôtures et surveillance (zone dont le périmètre est marqué); – Enlèvement, retrait ou destruction des munitions en grappe qui sont devenues des restes explosifs de guerre; – Coopération et assistance internationales; – Assistance aux victimes; – Autres. – Aspects techniques: <ul style="list-style-type: none"> – Mécanisme d'autodestruction ou d'autoneutralisation; autodésactivation; – Allumeurs (électroniques/mécaniques); munitions en grappe amorcées par capteur; – Essais; – Stockage et destruction des munitions en grappe stockées; – Autres.
<p>Jeudi, 17 janvier 2008</p>	<p>10 h 00–13 h 00</p> <p>15 h 00-18 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aspects juridiques: <ul style="list-style-type: none"> – Emploi; – Interdictions et restrictions éventuelles en ce qui concerne l'emploi des munitions en grappe; – Champ d'application d'une éventuelle proposition sur les munitions en grappe; – Périodes de transition pour l'application d'éventuelles obligations futures relatives aux munitions en grappe; – Autres. • Réunions d'experts militaires et techniques
<p>Vendredi 18 janvier 2008</p>	<p>10 h 00-13 h 00</p> <p>15 h 00–18 h 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autres questions pertinentes: <ul style="list-style-type: none"> – Transferts; – Respect des dispositions et mesures de transparence; – Autres. • Résumé des travaux • Adoption du rapport d'activité • Clôture de la session